

Véridique ou pas ?

Par **kindernutella**, le **21/04/2013** à **17:24**

Bonjour, je viens de tomber sur ce texte :

Un avocat défendait un homme accusé de vol à l'étalage. Une idée le mena à essayer une défense intéressante: « Mon client a innocemment introduit son bras par la fenêtre et le ressortit avec quelques bijoux. M. le juge, c'est son bras et non lui que l'on doit punir. »

Le juge, souriant, lui répondit : « Eh bien Maître, suivant votre façon de penser, je condamne le bras de l'accusé à une peine d'emprisonnement d'un an. Il peut accompagner son bras en prison ou pas. À lui de choisir. »

Devant ces mots, l'avocat, souriant, s'approche de son client. Il l'aide à décrocher son bras artificiel, le laisse sur la table et quitte le tribunal avec son client.

Cela est assez original, mais si quelqu'un connaît cette histoire, est ce qu'elle est vraie ou est-ce seulement un récit imaginaire ?

Par **Booker**, le **21/04/2013** à **17:42**

pas mal ! évidemment, cela est faux. La responsabilité pénale porte sur la personne physique du défendeur. Le bras n'est pas une personne physique, donc cette histoire est improbable. En tous les cas elle a le mérite de faire rire !

Par **marianne76**, le **22/04/2013** à **01:48**

Bonjour

Si l'histoire est amusante elle ne reste qu'une histoire, jamais un avocat ne plaiderait une telle chose, et ni le juge opter pour une telle réponse.